

COPROPRIETE 0011
Résidence Saint-Raymond
28 rue de la République
31800 SAINT-GAUDENS

Appel de Fonds

Période du 15/12/2023 au 15/12/2023

Réfection seuil carrelé et reprise angle

Veuillez trouver ci-joint l'appel de fonds concernant la réfection du seuil carrelé sur toute la longueur en façade devant le commerce et reprise de l'angle du mur voté lors de l'AG du 15.12.23 (Résolut°23-24)

Réf : 0011-0003 / TEGON GUEPRATTE Thérèse

Mme TEGON GUEPRATTE Thérèse
41 chemin du Garros Naou
31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

SAINT-GAUDENS Cédex, le 17/01/2024

	Postes à répartir	Total	Base	Tantièmes	Quote-part	Locatif
0003	Appartement Etage: 2					
	Réfect° seuil carrelé	1586.30	1000	90	142.77	
	Réfect° seuil carrelé	1586.30			142.77	
	REMBT. Fonds Travaux Loi A	-1370.00	1000	90	-123.30	
	TOTAL DU LOT				19.47	0.00
0007	Cellier Etage: Sous Sol					
	Réfect° seuil carrelé	1586.30	1000	9	14.28	
	Réfect° seuil carrelé	1586.30			14.28	
	REMBT. Fonds Travaux Loi A	-1370.00	1000	9	-12.33	
	TOTAL DU LOT				1.95	0.00

Montant de l'appel de fonds 21.42 €

RECAPITULATIF		ETAT DE VOTRE COMPTE		Dépenses	Versements
Appel TTC	21.42	Solde au 01/01/2023		0.00	
		01/01/2023 1ie Ech Appel de Charges Courantes 2023		260.43	
		01/01/2023 1ie Appel Cotisation Annuelle Fonds Trvx		7.63	
		13/01/2023 Votre cheque 5809371			268.06
		01/04/2023 2ie Ech Appel de Charges Courantes 2023		260.43	
		01/04/2023 2ie Appel Cotisation Annuelle Fonds Trvx		7.63	
		13/04/2023 Votre cheque 5809380			268.06
		01/07/2023 3ie Ech Appel de Charges Courantes 2023		260.43	
		01/07/2023 3ie Appel Cotisation Annuelle Fonds Trvx		7.63	
		08/07/2023 Votre cheque 5809397			268.06
		01/10/2023 4ie Ech Appel de Charges Courantes 2023		260.43	
		01/10/2023 4ie Appel Cotisation Annuelle Fonds Trvx		7.63	
		07/10/2023 Solde charges 01/01/2021-31/12/2021			61.66
		15/12/2023 Solde charges 01/01/2022-31/12/2022		26.98	
		29/12/2023 Votre cheque 5950988			268.06
		01/01/2024 1ie Ech Appel de Charges Courantes 2024		212.66	
		01/01/2024 1ie Appel Cotisation Annuelle Fonds Trvx		7.70	
		TOTAL DES MOUVEMENTS SUR LA PERIODE		1319.58	1133.90
		SOLDE DEBITEUR		185.68	
		MONTANT DE VOTRE APPEL		21.42	
		TOTAL A PAYER		207.10	

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 Juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que

COPROPRIETE 0011
Résidence Saint-Raymond
28 rue de la République
31800 SAINT-GAUDENS

Appel de Fonds

Période du 15/12/2023 au 15/12/2023

Réfection seuil carrelé et reprise angle

Veillez trouver ci-joint l'appel de fonds concernant la refecion du seuil carrelé sur toute la longueur en façade devant le commerce et reprise de l'angle du mur voté lors de l'AG du 15.12.23 (Résolut°23-24)

Réf : 0011-0003 / TEGON GUEPRATTE Thérèse

Mme TEGON GUEPRATTE Thérèse
41 chemin du Garros Naou
31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

SAINT-GAUDENS Cédex, le 17/01/2024

les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifiant au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

MODALITES DE REGLEMENT

AVANT LE	MONTANT	BENEFICIAIRE
A RECEPTION	207.10	Résidence Saint-Raymond

COMPTE BENEFICIAIRE
CREDIT AGRICOLE 13106-00500-2000458808308 BIC : AGRIFRPP831 IBAN: FR76 1310 6005 0020 0045 8808 308

<<===== Les papillons ci-dessous doivent être découpés et joints à vos règlements =====>>
TEGON GUEPRATTE Thérèse
0011-0003-A RECEPTION
207.10€